



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

| | | |
|--------------------------|---|-----------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 30 |
| Votants | : | 33 |
| Convocation et affichage | : | 22/09/2020 |
| Président de séance | : | Monsieur Simon PLENET |
| Secrétaire de séance | : | Madame Cyrielle BAYON |

Etaient présents : Maryanne BOURDIN, Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELTI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

**CM-2020-174 - ADMINISTRATION GENERALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ANNONAY (MJC) -
ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes, en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient à la suite du renouvellement du Conseil municipal de procéder à l'élection d'un membre du Conseil municipal en qualité de délégué titulaire et un membre du Conseil municipal en qualité de délégué suppléant, chargés de siéger au sein du Conseil d'administration de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) d'Annonay.

A cet effet, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Michel SEVENIER en tant que délégué titulaire,
- Maryanne BOURDIN en tant que déléguée suppléante.

Après avoir procédé aux formalités électives,

VU l'avis favorable de la commission développement humain et solidarités du 17 septembre 2020

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) d'Annonay les délégués suivants :

Michel SEVENIER en tant que délégué titulaire,
Maryanne BOURDIN en tant que déléguée suppléante,

PRECISE que Monsieur le Maire ou son représentant est membre de droit,

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 05/10/20
Affiché le : 05/10/20
Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

05 OCT. 2020